



L'intelligence financière sur votre smartphone

Diane Pasturel à l'honneur

18/12/09 11h42

La mise hors de cause des 17 protagonistes de l'affaire EADS est due, pour une bonne part, à la qualité des arguments judiciaires déployés par l'avocate de Jean-Paul Gut.

De source interne au Comité des sanctions, on souligne ce matin que si la totalité des protagonistes de l'affaire EADS ont été mis hors de cause, alors que l'AMF ne cachait pas sa volonté de faire de ce dossier un exemple, le mérite en revient pour une bonne part à la défense de Jean-Paul Gut assurée par Diane Pasturel. Cette avocate, associée du cabinet Brandford-Griffith, s'est assurée une solide réputation dans le domaine du droit boursier et des affaires de délits d'initiés ou d'information financière. Elle est intervenue notamment aux côtés de Jean-Marie Messier, de Pierre Blayau, ou d'autres clients célèbres, pour lesquels elle a réussi à maintenir l'anonymat. Les arguments juridiques qu'elle a explicités lors des audiences du Comité des sanctions, auraient très vite fait mouche auprès de ces "juges", souligne-t-on Place de la Bourse. La mise hors de cause des protagonistes permet ainsi à Brandford Griffith de terminer l'année en beauté et d'asseoir sa réputation au sein des trois principaux cabinets spécialisés dans le droit des affaires.

Consultez toutes les infos sur mobile.wansquare.com et www.wansquare.com

Paramétrez vos alertes

www.wansquare.com/fr/ws-personnalisation

Gérez votre compte

www.wansquare.com/compte

Si vous n'arriviez pas à lire cet article adressez nous un message support@wansquare.com

Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le "message") sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires.

Toute utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Tout message électronique est susceptible d'altération.

WanSquare décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé ou falsifié.

Copyright 2009 WanSquare